

Des outils pour concrétiser la Gruyère verte et urbaine

/// Après trois ans d'élaboration, le Plan directeur régional est en consultation publique jusqu'au 30 juin.

/// Il propose 13 mesures pour rendre la Gruyère compatible avec la nouvelle approche de l'aménagement.

/// La dernière mesure concerne la gouvernance. Histoire que ce document ne demeure pas lettre morte.

JEAN GODEL

FUTUR PROCHE. Depuis le temps qu'on en parle, le voilà enfin! Le Plan directeur régional (PDR) de la Gruyère, le premier du canton – hormis celui du district du Lac – est en consultation publique jusqu'à fin juin.

Après trois ans de travail conduit par l'Association régionale la Gruyère (ARG) – un ouvrage retardé d'un an par la pandémie – le document affiche crânement ses ambitions d'une «Gruyère verte et urbaine» à l'horizon 2040. Qui plus est avec des mesures concrètes pour y parvenir.

«Tout le monde n'a pas compris le caractère directif d'un plan directeur, y compris certaines autorités...» a glissé, hier devant la presse, le préfet de la Gruyère et président de l'ARG Patrice Borcard. De fait, le PDR est une obligation légale qui découle de la nouvelle

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire soutenue, en 2013, par une majorité de Gruériens.

Mais plutôt que de subir cette tâche, l'ARG a fait le pari d'en tirer parti afin de réorienter certains aspects essentiels de l'évolution de la région, perçue par toujours plus de Gruériens comme de piètre qualité.

C'est en tout cas cette injonction en faveur d'un développement plus durable et raisonné qu'ont lancée, le 12 avril 2019, les 150 participants à l'Atelier du futur, des représentants de tout le district, dont de nombreux jeunes.

Point de départ de la démarche, ils ont dit leur espoir d'une meilleure qualité de vie, d'une mobilité optimisée et d'un équilibre contrôlé entre urbanisation et environnement, entre centre et régions. Mais aussi leur crainte d'une densification non maîtrisée, de trop de restrictions à l'économie, enfin d'un décalage entre les objectifs et leur réalisation.

Message clair

«Nous avons suivi ces recommandations, car le message était clair», insiste le préfet. Un message qu'il adresse à son tour tant à ceux qui voudraient figer la Gruyère qu'à ceux qui se croient libres de la développer à tout-va.

Cela dit, la marge de manœuvre de la région est restreinte. «Mais avec de la volonté, on peut orienter le navire. Or notre plan est ambitieux et va plus loin que le minimum exigé par le canton.» Concrètement, l'ARG a mis sur pied un comité de pilotage et nommé le bureau d'urbanisme Archam & Partenaires comme chef de projet.

Des études ont été menées dans trois domaines: économie et emploi, mobilité, enfin durabilité (y compris tourisme, agriculture, ressources et paysage). Des groupes de travail ont ensuite œuvré, incluant des représentants des communes, des services de l'Etat et du Parc naturel régional.

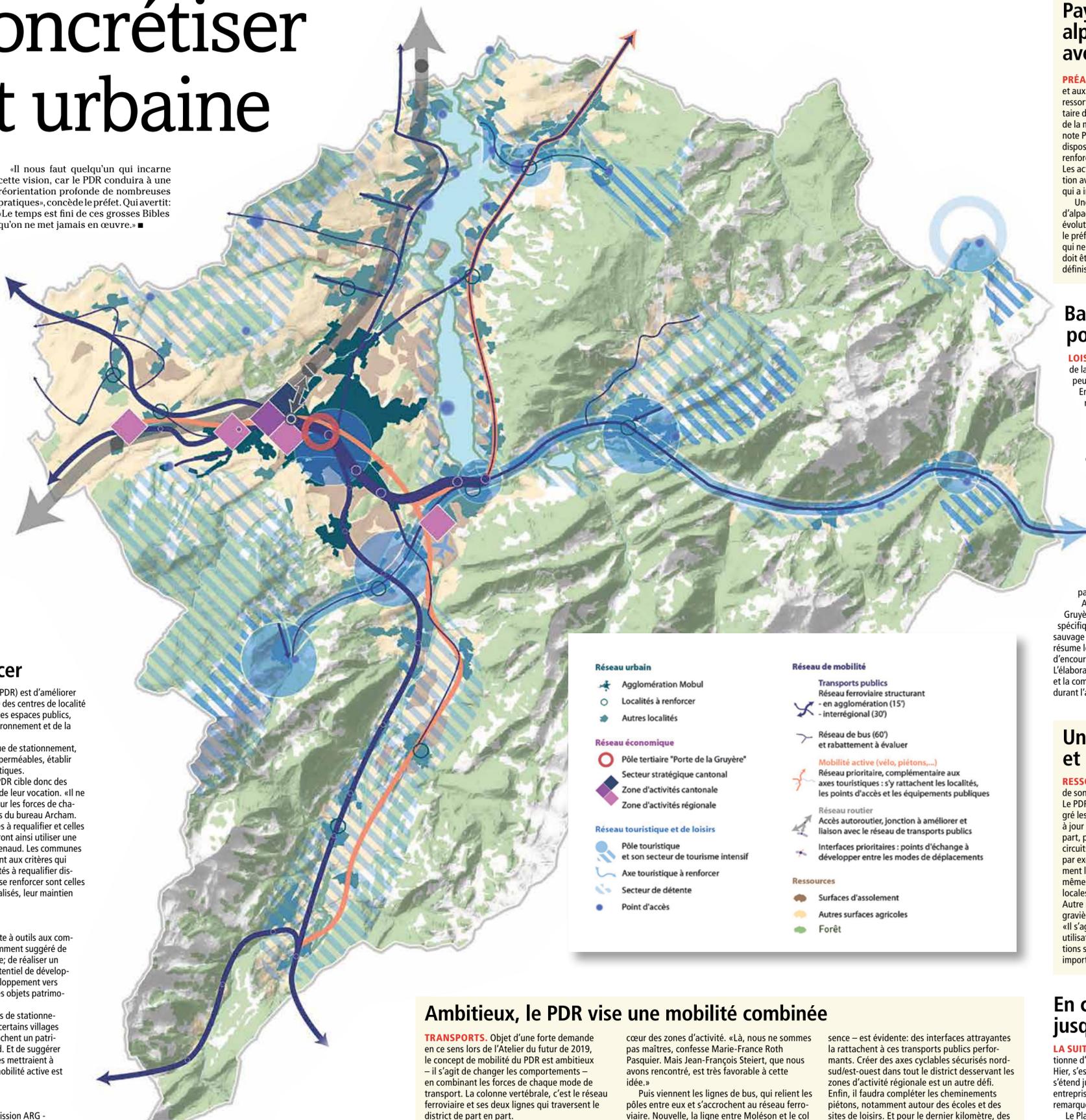
Le résultat? Un volet stratégique et des mesures concrètes pour atteindre les objectifs. La stratégie, c'est une vision de la Gruyère à l'échéance 2040. A parcourir ce document, on a les yeux qui piquent: véritable culture du bâti, intégration soignée des nouveaux bâtiments, dépendance à la voiture individuelle fortement diminuée, changement des comportements de mobilité, réappropriation de la rue et de l'espace public par les habitants, impact visuel des gravières maîtrisé...

Treize premières mesures

Le plus fort, c'est donc que le PDR s'est donné les moyens d'y parvenir, avec un premier lot de treize mesures à court terme (5 à 7 ans), chacune dotée d'un plan contraignant de mise en œuvre indiquant qui doit faire quoi et dans quel délai. Le tout suivi par un monitoring annuel et mis à jour tous les cinq ans afin de s'adapter au contexte et de prioriser les actions les plus efficaces.

Pour cela, un coordinateur sera engagé, dont le profil est celui du mouton à cinq pattes. Il sera entre autres chargé de gérer et de mettre en œuvre le PDR, d'appuyer les élus chargés de l'appliquer, de tisser des liens avec les acteurs locaux et régionaux, de coordonner le tout avec le canton, enfin de relancer le processus.

«Il nous faut quelqu'un qui incarne cette vision, car le PDR conduira à une réorientation profonde de nombreuses pratiques», concède le préfet. Qui avertit: «Le temps est fini de ces grosses Bibles qu'on ne met jamais en œuvre.» ■



Densifier, valoriser, renforcer

LOCALITÉS. L'un des fils rouges du Plan directeur régional (PDR) est d'améliorer la qualité de vie. A Bulle comme dans les villages. L'ensemble des centres de localité doit ainsi être revalorisé. Cela passe par une requalification des espaces publics, une meilleure gestion de la mobilité, la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Les communes doivent ainsi mettre en œuvre une politique de stationnement, élaborer un réseau de mobilité active, préserver les surfaces perméables, établir des indices de surfaces vertes et identifier les vus caractéristiques.

Reste que les besoins ne sont pas les mêmes partout. Le PDR cible donc des actions prioritaires pour les centres des localités en fonction de leur vocation. «Il ne s'agit pas de hiérarchiser les localités, mais de mettre en valeur les forces de chacune», souligne Alain Renaud, géographe et urbaniste auprès du bureau Archam. Trois niveaux ont été distingués: les localités à densifier, celles à requalifier et celles à renforcer. «Certaines cumulent plusieurs vocations et pourront ainsi utiliser une plus grande diversité d'outils pour s'orienter», ajoute Alain Renaud. Les communes listées le sont après analyse. Ainsi, celles à densifier répondent aux critères qui permettent de le faire, selon la législation actuelle. Les localités à requalifier disposent d'un patrimoine bâti remarquable. Celles qui doivent se renforcer sont celles qui jouent un rôle essentiel pour fournir des services décentralisés, leur maintien étant important pour l'équilibre de la région.

Une boîte à outils à disposition

Le PDR ne se contente pas de constats, il propose une boîte à outils aux communes afin de les aider à atteindre les objectifs. Il y est notamment suggéré de limiter voire d'exclure les surfaces commerciales en périphérie; de réaliser un inventaire des bâtiments désaffectés, afin de connaître le potentiel de développement vers l'intérieur; d'encourager financièrement ce développement vers l'intérieur ou encore de participer aux coûts de rénovation des objets patrimoniaux.

Le PDR encourage les communes à rassembler leurs places de stationnement dans des endroits stratégiques. «C'est dommage dans certains villages de constater qu'il y a des voitures stationnées partout, qui cachent un patrimoine bâti de grande valeur», relève le préfet Patrice Borcard. Et de suggérer que les communes acquièrent des voitures électriques qu'elles mettraient à disposition de leurs habitants. La réalisation de réseaux de mobilité active est également encouragée (*lire ci-contre*).

Un prix pour les communes exemplaires

En appui aux communes, le groupe «Qualité» de la commission ARG - tourisme et patrimoine se met à disposition lors de l'élaboration de leurs différents projets (révision du PAL, inventaire du patrimoine bâti, réaménagement d'espaces publics, etc.). Un prix pourrait être mis sur pied à l'échelle régionale pour récompenser une commune qui aura su requalifier ses espaces publics de manière exemplaire. SR

Une gestion plus solidaire

ZONES À BÂTIR. La nouvelle LAT ayant pour objectif de freiner l'urbanisation, la gestion des zones à bâtir est la pierre angulaire du Plan directeur régional. Une prérogative que les communes ont dû lui céder – ainsi qu'au canton. Le Plan directeur cantonal (PDCant) a accordé à la Gruyère, jusqu'en 2042, un potentiel de nouvelles mises en zone de 88 hectares, à placer dans un périmètre de 116 ha que le canton a grossièrement situé. Or, seul le Plan directeur régional est habilité à corriger ce périmètre pas toujours bien localisé. Cela en fonction des besoins, notamment en équipements d'intérêt général. Seule condition: que la surface du territoire d'urbanisation n'augmente pas. «Or, au fil des révisions des PAL communaux, on a déjà constaté un besoin de 26 ha hors périmètre», indique Alain Renaud, du bureau Archam. «Il y aura donc des rocades à effectuer.» Cela se fera dans le cadre de la première mise à jour du PDR, d'ici 5 ans.

Zones d'activité, la grande concentration

Autre enjeu de poids: les zones d'activité (ZAct). Là, le PDCant a estimé les besoins pour la Gruyère à 56 ha jusqu'en 2035. Les réserves existantes en comptent 41. Reste donc 15 ha potentiellement à créer dans les 15 prochaines années. Soit un par an. Ou 1,5 terrain de foot...

Il faut donc une nouvelle stratégie, qui mise sur la complémentarité entre zones d'activité cantonales, régionales et locales. Tout le potentiel se trouve désormais le long d'un axe Vaulruz-Broc, mieux servi en termes de mobilité.

Le secteur stratégique d'importance cantonale demeure à Bulle (Prila-Combes et Planchy). Plus loin vers Vuadens, le long de l'A12 (jusqu'au site Bumotec), la zone passe de stratégique cantonale à simplement cantonale. Les ZAct régionales, le PDR en fixe quatre: Planchy-Sud (Bulle), En Trême (aérodrome d'Epagny, quasi complet), le Maupas (Vuadens) et Vaulruz, où la desserte en transports publics doit être améliorée.

La bonne entreprise au bon endroit

Quant aux ZAct locales, fini le temps où chaque village voulait la sienne. Un tout petit potentiel est maintenu pour les existantes en cas d'extension d'une entreprise déjà présente. On le voit, cette gestion solidaire des ZAct par le PDR doit assurer la cohérence régionale du développement économique. «C'est la stratégie de la bonne entreprise au bon endroit», résume Alain Renaud. Une philosophie qui s'impose à toute la Suisse, rappelle Patrice Borcard.

A plus long terme enfin, le PDR esquisse, entre la nouvelle gare de Bulle et Planchy, au cœur du réseau de transports publics, un espace susceptible d'accueillir un pôle tertiaire d'activités mixtes (sans industrie) incluant du logement, des services et de la formation – pourquoi pas une Haute école? C'est la vision «Aux portes de la Gruyère». JnG

Paysage et patrimoine alpestre en coordination avec le Parc naturel

PRÉALPES. L'attachement des habitants à leur paysage et aux marqueurs de l'économie alpestre est fortement ressorti lors de l'Atelier du futur de 2019. De plus, l'inventaire des paysages d'importance cantonale a recensé près de la moitié de la Gruyère. «Cela implique des contraintes, note Patrice Borcard. Mais des outils sont désormais à disposition pour leur maintien.» Le rôle du PDR est de renforcer leur coordination afin de gagner en efficacité. Les actions à mener devront notamment l'être en coordination avec le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, qui a inscrit ces préoccupations dans sa charte.

Une priorité a été fixée par le PDR sur les chalets d'alpage pour favoriser leur préservation. «Toutes les évolutions ne sont pas souhaitables, relève cependant le préfet. Il s'agit plutôt de réaffecter de façon légère ceux qui ne sont plus utilisés par l'agriculture.» Un inventaire doit être réalisé et des critères de réaffectation doivent être définis. SR

Base territoriale pour le tourisme

LOISIRS. Le Plan directeur régional fixe le cadre territorial de la stratégie touristique. «Il définit les endroits où peuvent se réaliser les infrastructures, souligne le préfet. En distinguant deux types de secteurs, ceux où le tourisme est intensif – là où il y a déjà d'importantes activités, comme Moléson, La Berra ou Vounetz – et ceux où un tourisme plus doux est souhaité, avec des infrastructures légères comme des bancs, des stations vélos et de la signalétique.» Un des objectifs clés est d'éviter de disperser les infrastructures afin de préserver le paysage.

Aux pôles touristiques déjà connus s'ajoute un nouveau: Broc-Fabrique et la Maison Cailler, deuxième attraction romande en termes d'affluence. La mobilité constitue un autre enjeu majeur puisqu'il s'agira de créer un réseau entre ces différents pôles ainsi qu'entre les pôles et les secteurs de détente, notamment entre le lac et La Berra ou entre le lac et le Gibloux. Le PDR veut également renforcer la mise en réseau d'offres thématiques, comme les parcours VTT.

Adopté en 2002, le Plan directeur des rives du lac de la Gruyère est abrogé puisque celles-ci bénéficient d'une fiche spécifique dans le PDR. «L'enjeu est de préserver l'aspect sauvage des rives, très apprécié, tout en permettant leur accès», résume le préfet. Le PDR identifie certains points d'accès afin d'encourager la qualité de leurs aménagements.

L'élaboration d'une stratégie touristique par La Gruyère tourisme et la commission tourisme - patrimoine de l'ARG est prévue durant l'année 2022. SR

Une agriculture vivante et accessible

RESSOURCES NATURELLES. La Gruyère doit beaucoup de son identité à l'exploitation agricole de son territoire. Le PDR vise au maintien de cette agriculture vivante, malgré les pressions. Il entend, d'une part, participer à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolement et, d'autre part, proposer des solutions concrètes pour encourager les circuits courts à l'échelle régionale. «Une charte pourrait, par exemple, lier les producteurs et les acheteurs, notamment les cantines scolaires», indique Patrice Borcard. Une même volonté pourrait concerner d'autres ressources locales comme le bois, l'énergie ou l'eau potable. Autre ressource naturelle mentionnée dans le PDR, les gravières devront elles aussi faire l'objet d'un inventaire. «Il s'agira de définir les besoins, souligne le préfet. Leur utilisation sera concentrée, ceci afin d'éviter des exploitations sur plusieurs décennies avec des impacts paysagers importants.» SR

En consultation jusqu'au 30 juin

LA SUITE. Amorcé en 2018, le Plan directeur régional ambitionne d'être approuvé à la fin de l'année par le Conseil d'Etat. Hier, s'est ouverte la période de consultation publique, qui s'étend jusqu'à la fin juin. Les communes, les associations, les entreprises, mais aussi tout un chacun, peuvent émettre des remarques. Son entrée en vigueur devrait avoir lieu dès 2022.

Le Plan directeur régional, ses cartes de synthèse et le rapport explicatif peuvent être consultés via le site de l'ARG (rengruyere.ch). Il y est même proposé un formulaire pour adresser une remarque. Il est aussi possible de consulter les documents papier dans les administrations communales ou directement auprès de la préfecture. SR

Ambitieux, le PDR vise une mobilité combinée

TRANSPORTS. Objet d'une forte demande en ce sens lors de l'Atelier du futur de 2019, le concept de mobilité du PDR est ambitieux – il s'agit de changer les comportements – en combinant les forces de chaque mode de transport. La colonne vertébrale, c'est le réseau ferroviaire et ses deux lignes qui traversent le district de part en part.

A terme, la cadence dans l'agglomération sera au quart d'heure, offrant les avantages d'un tram-train. Le PDR tient aussi à l'idée d'une nouvelle halte dans le secteur de Planchy, au

cœur des zones d'activité. «Là, nous ne sommes pas maîtres», confesse Marie-France Roth Pasquier. Mais Jean-François Steiert, que nous avons rencontré, est très favorable à cette idée.

Puis viennent les lignes de bus, qui relient les pôles entre eux et s'accrochent au réseau ferroviaire. Nouvelle, la ligne entre Moléson et le col du Jaun via Gruyères, Broc et Charmey devrait rapprocher les pôles touristiques et faire de la Gruyère un vrai terrain de jeu. La voiture? Sa complémentarité – et non plus son omniprésence – est évidente: des interfaces attrayantes la rattachent à ces transports publics performants. Créer des axes cyclables sécurisés nord-sud-est-ouest dans tout le district desservant les zones d'activité régionale est un autre défi. Enfin, il faudra compléter les cheminements piétons, notamment autour des écoles et des sites de loisirs. Et pour le dernier kilomètre, des solutions innovantes (vélo électrique, covoiturage, etc.) prendront le relais. Non seulement pour les déplacements de loisirs, mais aussi pendulaires. JnG